



CONSEIL COMMUNAL 2017-2020

Président	Lathion Patrick
Vice-président	Théoduloz David
Conseillers	Fournier François Ramondt-Fragnière Jasmine Ferchaud Alexandre (dès 12.2019)
Secrétaire	Fragnière Michel

Lieu et date	Salle communale bâtiment administratif / mardi 10.12.2019 à 19h40.
Rédacteur du PV	Fragnière Michel

1. Ouverture de l'Assemblée et souhaits de bienvenue

À 19h40 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (16 personnes), à la représentante de la presse, ainsi qu'au Conseil communal et les remercie d'avoir pris un peu de leur temps pour participer à cette Assemblée.

L'Assemblée primaire de la Municipalité a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune dès le 20 novembre 2019, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages le 3 décembre 2019 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos No 17.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole - ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 18 juin 2019 – Approbation
3. Budget 2020 - Lecture et approbation
4. Planification financière 2021-2023 – Présentation
5. Aménagement du territoire - informations
6. Divers

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée, le président déclare l'Assemblée primaire ouverte et légalement convoquée.

Avant d'ouvrir l'Assemblée, M. le président adresse un message particulier de bienvenue à M. Alexandre Ferchaud, nouveau membre du conseil communal élu tacitement en début décembre 2019 en remplacement de M. Loïc Viret, démissionnaire. Il le remercie de s'être mis à disposition de la communauté et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

Le président propose de désigner M. Loïc Le Deunff, en qualité de scrutateur. Cette proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 18 juin 2019 - Approbation

Le président rappelle que le protocole de la dernière séance du 18 juin 2019 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et qu'il a été inséré dans la brochure Veysonnaz Infos No. 17 de sorte que sa lecture n'est pas nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas, le procès-verbal, soumis au vote à main levée, est approuvé, à l'unanimité, tel que rédigé et publié.



3. Budget de la Municipalité 2020

M. le président passe ensuite la parole à M. François Fournier, président de la commission Finances et Impôts, qui donne lecture et fait un tour d'horizon détaillé des budgets de fonctionnement et d'investissements 2020, arrêtés par le Conseil communal en séance du 11 novembre 2019.

Au niveau des comptes de fonctionnement, l'excédent de revenus prévisionnel est en augmentation par rapport au budget précédent (+ Fr. 60'118.-) pour se monter à Fr. 98'558.- Ce montant reste stable par rapport au compte 2018 (Fr. 99'918.-). Cette situation est essentiellement due à l'augmentation de la marge d'autofinancement qui se monte à Fr. 512'958.- contre Fr. 456'470.- au budget 2019 et Fr. 451'928.- au compte 2018.

Les investissements prévus se montent à Fr. 924'800.- et affèrent principalement aux infrastructures suivantes :

- Centre scolaire (Bâtiment et IT) Fr. 210'000.-
- Frais de construction routes cantonales Fr. 180'000.-
- Réfection des captations eau potable Fr. 150'000.-
- Aménagements déchetterie et Ecotri Fr. 100'000.-
- Avant-projet et mise à l'enquête route de Pra Fr. 100'000.-

Les recettes d'investissements évaluées à Fr. 276'000.- se composent principalement de :

- la contribution financière des propriétaires concernés par la route de la Crête Fr. 190'000.-
- un prélèvement sur le fond de rénovation des infrastructures d'eau potable Fr. 50'000.-

Les investissements nets 2020 sont évalués à Fr. 648'800.-.

La marge d'autofinancement avant amortissements comptables s'élève à Fr. 512'958.- et ne suffit pas à couvrir les investissements nets prévus. Une insuffisance de financement de Fr. 135'842.- est ainsi attendue et devra être couverte par un apport supplémentaire de fonds étrangers.

Les engagements totaux se monteront ainsi à Fr. 3'257'845.- au 31.12.2020 tandis que le patrimoine financier sera de Fr. 3'366'921.- Il en résulte une fortune nette par habitant de Fr. 179.-

Aperçu des résultats financiers

Aperçu du compte administratif		Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	3'739'465.06	3'832'990.00	3'780'800.00
Revenus financiers	+ CHF	4'161'392.97	4'289'460.00	4'293'758.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	421'927.91	456'470.00	512'958.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement	+ CHF	421'927.91	456'470.00	512'958.00
Amortissements ordinaires	- CHF	322'009.95	418'030.00	414'400.00
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	99'917.96	38'440.00	98'558.00



Aperçu du compte administratif		Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	228'024.25	1'174'000.00	924'800.00
Recettes	- CHF	22'914.30	193'000.00	276'000.00
Investissements nets	= CHF	205'109.95	981'000.00	648'800.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement	+ CHF	421'927.91	456'470.00	512'958.00
Investissements nets	- CHF	205'109.95	981'000.00	648'800.00
Insuffisance de financement	= CHF	-	524'530.00	135'842.00
Excédent de financement	= CHF	216'817.96	-	-

M. le président remercie M. François Fournier pour cette présentation très explicite et ouvre ensuite la discussion. L'Assemblée, satisfaite par cette présentation complète et détaillée, ne soulève aucune question complémentaire. M. le président demande à l'Assemblée de se prononcer en procédant au vote à main levée.

A l'unanimité des citoyens présents, les budgets de fonctionnement et d'investissements 2020 de la Municipalité sont approuvés sur la base des éléments présentés.

Taux 2020

Sur proposition du Conseil communal, l'Assemblée décide, à l'unanimité des citoyens présents, de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 110 % pour l'année fiscale 2020.

M. le président informe l'Assemblée que les autres taux suivants, de la compétence de décision du Conseil communal, sont également maintenus pour l'année 2020, à savoir :

- le coefficient d'impôt à **1.2**
- l'impôt personnel à **Fr. 12.--**
- la taxe sur les chiens à **Fr. 150.—**

M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour respecter ces engagements financiers.

4. Plan des investissements et plan financier – présentation

M. François Fournier présente également en détail le plan quadriennal pour les années 2021 à 2023 et commente les principaux travaux nécessaires et indispensables pour ces prochaines années. Ces plans sont présentés uniquement à titre informatif et n'engage pas le Conseil communal. Ils sont établis annuellement afin de présenter une vision future des principales réalisations envisagées.

Pour les 2 prochaines années, les principaux investissements se focaliseront essentiellement sur la rénovation et le réaménagement de la rue centrale de Pra, réalisations qui grèveront de manière significative les finances communales par la suite.



5. Aménagement du territoire - information

L'Assemblée a le plaisir d'accueillir M. Alain Turatti du bureau Agora Plan Sàrl, bureau mandaté par le Conseil communal dans le cadre de la révision du plan d'aménagement communal des zones.

Sur demande du Conseil communal, M. Turatti donne des informations détaillées sur :

- le contexte général et légal qui impose aux communes d'adapter dans les 5 ans les plans d'affectation des zones ainsi que le règlement communal des constructions dans le cadre de la loi d'application cantonale en matière d'aménagement du territoire ;
- les démarches déjà entreprises à ce jour par le Conseil communal, c'est-à-dire la détermination des options de développement territorial, l'élaboration du périmètre d'urbanisation et la mise en application des 5 secteurs de zones réservées qui ont été publiés officiellement par le Conseil communal en date du 6 décembre 2019.

Suite à cet exposé très fourni, quelques informations sont sollicitées par l'Assemblée portant principalement sur

- les implications de la mise en application de ces zones sur la procédure pour les demandes d'autorisations de construire de construire ?
- qu'advient-il de ces zones à la fin de la durée de la zone réservée ?

Pour terminer, M. Turatti présente le planning des volets opérationnels et des démarches à entreprendre pour l'adaptation et l'homologation du plan de zones et du règlement des constructions par le Conseil d'Etat qui devrait intervenir normalement d'ici 4 à 5 ans.

6. Divers

M. le président ne peut clore cette assemblée sans évoquer la nécessité de réfléchir à une éventuelle fusion vu la capacité financière modeste de la commune présentée dans ce budget et de la difficulté à trouver un remplaçant au sein du Conseil communal.

M. le président informe l'Assemblée qu'un mandat a été donné à un bureau spécialisé externe au canton pour examiner les possibilités de fusion de notre commune avec une ou l'autre commune limitrophe.

Afin de ne pas répéter le récent échec de fusion de Collonges, le Conseil communal tient à une participation active de la population dans cette démarche de décision importante pour l'avenir de la commune. Pour ce faire, des groupes de travail seront mis en place dès le début de l'année 2020.

De plus amples informations à ce sujet seront exposées lors de la prochaine Assemblée primaire de juin 2020.

La parole n'étant pas demandée par l'Assemblée, M. le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement cette Assemblée primaire à 20h55.

Il souhaite à tous les citoyens d'agréables fêtes de fin d'année et les invite à rester dans la salle pour partager un apéritif et continuer la discussion hors protocole.

COMMUNE DE VEYSONNAZ

Patrick Lathion

Président



Michel Fragnière

Secrétaire